

Rendez-vous professionnels

21^e colloque annuel pour Fidroit le 8 juin

Le 8 juin prochain, à la Seine musicale, la société présidée par Olivier Rozenfeld organise son 21^e colloque avec, comme thème principal, la mise en place de son réseau de COP (conseils en organisation patrimoniale) dévoilé lors de la précédente édition.

Cette journée sera rythmée par quatre conférences :

- « Plaisir d'offrir, joie de recevoir... ou donner pour mieux recevoir ? », animée par Michel Grimaldi, professeur agrégé des facultés de Droit (université Panthéon-Assas, Paris II) et Richard Chalier, directeur technique et associé Fidroit ;
- « Le "Génie" de l'IFI... » par Luc Jaillais, avocat associé chez Francis Lefebvre, Jean-François Desbuquois, avocat associé chez Fidal et Richard Chalier ;
- « Social Cop » par Pierre-Yves Lagarde, consultant-formateur en stratégies de rémunération ;
- « Le maillon fort... dans la chaîne de responsabilités » par Dounia Harbouche, avocat au barreau de Paris, et Philippe Glaser, avocat associé au sein du cabinet Taylor Wessing.

Les professionnels assistant à ce colloque (accessible à partir de 169 euros) pourront également dialoguer avec différents partenaires de la profession, comme Vie Plus, One Life, Aviva Investors, CGP Entrepreneurs, DNCA Finance, Edmond de Rothschild, Fidelity Unep ou encore Histoire et Patrimoine.

Informations et inscriptions sur colloque.fidroit.fr.

Tout savoir sur l'IFI le 3 mai

Le 3 mai prochain, à Paris, EFE organise un atelier de formation dénommé « IFI : comment procéder à la déclaration ? ». L'objectif consiste à répondre aux nombreuses questions autour de ce nouvel impôt venant remplacer l'ISF et dont les mécanismes ne sont pas si simples : détermination des biens imposables et exonérés, passif déductible, calcul du plafonnement des dettes déductibles, traitement des parts de sociétés, identification des redevables entre nu-propriétaire et usufruitier... Cette formation au prix de 1 095 € HT se déroulera au sein du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats et sera animée par Jean-Hugues de la Berge, Grégory Dumont, Sylvie Lerond, Renaud Guerder, Christophe Leclère.

Plus d'informations sur www.effe.fr



Une journée dédiée à la pierre-papier le 11 juin

La septième édition des Assises de la pierre-Papier se tiendra, le 11 juin prochain, à l'hôtel *Le Méridien Etoile* dans le XVII^e arrondissement de Paris. Organisée par *L'Agefi* et la société *Info 2P* (éditeur du site Internet d'information pierrepapier.fr), cette manifestation comprend deux grandes conférences :

- la conférence d'ouverture intitulée « Immobilier, vers un nouveau cycle » permettra d'évoquer les impacts de la remontée des taux, du retour de l'inflation, et de l'essoufflement de la demande d'investissement. Les intervenants tâcheront de répondre aux questions suivantes : l'immobilier a-t-il atteint un sommet ? Quelles sont les opportunités à venir ?

- et la conférence des grands acteurs sur « Les actifs immobiliers en mutation » avec la mise en perspective de la digitalisation du secteur, le *smart green*, la modularité, et les nouveaux usages, et leurs conséquences pour les actifs immobiliers et les opérateurs du marché.

Cette journée sera également l'occasion de remises de prix. Il s'agit, tout d'abord, du grand prix Technologie et innovation immobilière, réalisé en partenariat avec Finance innovation, qui sera remis par Jean-Hervé Lorenzi, président du pôle Finance innovation. Ensuite, comme chaque année, seront décernés les prix de la pierre-papier et de l'investissement immobilier, en partenariat avec l'Ieif.

Divers ateliers sont également prévus sur la sélection des SCPI, l'immobilier et l'ingénierie patrimoniale, l'innovation dans l'immobilier ; les GFF, GFV et grands crus ; ou encore les conseillers face à la régulation.

Parallèlement, les participants aux Assises pourront visiter les stands de leurs partenaires (Astream, Cerenicimo, Amundi Immobilier, Paref Gestion, Novaxia, InterGestion ou encore Fiducial Gérance).

L'accès aux Assises de la pierre-papier est gratuit pour les CGP-CGPI, les banquiers privés, les *family officers* et les investisseurs institutionnels. Pour les autres profils, le coût atteint 990 euros HT.

Les ateliers et conférences dispensés lors de la journée des Assises de la pierre-Papier constituent une action de formation dans la limite de 5 heures « Immobilier » pour 2018 (sous réserve de la validation définitive de la CCI lors de la demande de renouvellement).

Informations et inscriptions sur www.lesassisesdelapierrepapier.fr.

